



Décembre 2013 - 8

Une publication de la Draaf Bretagne

## Résultats du recensement agricole 2010

# Le dynamisme de l'agriculture biologique en Bretagne

*En 2010, l'agriculture biologique bretonne représente 3,8 % des exploitations et 3 % des surfaces agricoles.*

*Ces exploitations pratiquent surtout l'élevage et le maraîchage.*

*Près de 70 % de la Superficie Agricole Utilisée (SAU)*

*certifiée ou en conversion porte des fourrages.*

*La bio nécessite plus de main-d'œuvre que le conventionnel. Les exploitants bio sont plus jeunes et un peu plus formés. Ils utilisent davantage les circuits courts et diversifient leurs activités.*

**E**n 2010, 1 290 exploitations bretonnes pratiquent l'agriculture biologique et occupent 2 260 actifs permanents. En 10 ans, le nombre d'exploitations bio a augmenté de 41 %. La progression est la plus forte en Ille-et-Vilaine (+ 74 %) et la plus faible dans les

Côtes-d'Armor (+ 13 %). Par ailleurs, le Finistère détient la plus forte proportion d'exploitations bio au niveau régional : 4,3 % des exploitations du département. Les surfaces bio occupent près de 47 000 ha, soit 2,9 % de la SAU bretonne, taux voisin de celui de la France métropolitaine. Ces surfaces cultivées en bio se sont surtout développées en zones urbaines et côtières, mais également dans le centre Bretagne. En moyenne, les exploitations bio de la région sont de plus petite taille (38 ha de SAU, contre 47 ha en conventionnel). Elles occupent davantage de main-d'œuvre : 2 Unités de Travail Annuel (UTA), contre 1,7. Il s'agit d'emplois faisant un peu plus appel au salariat : 29 % des UTA sont salariées, contre 23 % pour les conventionnels.

Si les exploitations recensées maintiennent leur projet, dans les 5 années à venir, la Bretagne pourrait compter 42 500 ha de surfaces bio supplémentaires.

### Des chefs plus jeunes et plus formés

En 2010, l'agriculture biologique régionale s'appuie sur 1 600 chefs et coexploitants. Ces derniers sont un peu plus jeunes que les conventionnels : 25 % ont moins de 40 ans, contre 20 %. Les 370 exploitations bio dirigées par un Jeune Agriculteur (JA) disposent d'un peu moins de terres que les autres. Elles sont plutôt orientées vers la production de légumes ou sur des activités de polyculture et polyélevage. Comparativement aux JA, les jeunes bio

### Chiffres-clés 2010 de l'agriculture biologique en Bretagne

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	% bio/Bretagne
<b>Expl. agricoles (nombre)</b>	326	337	337	293	1 293	<b>3,8</b>
SAU (en ha)	10 195	9 393	14 740	12 560	46 888	<b>2,9</b>
<b>Prod. animales (millier de têtes)</b>						
bovins	9,5	7,5	14,3	10,2	41,5	<b>2,0</b>
volailles ou poules pondeuses	404,1	54,1	64,9	140,8	663,9	<b>0,7</b>
porcins	2,5	2,2	3,8	2,5	10,9	<b>0,1</b>
ovins-caprins	1,2	2,1	4,2	2,5	10,0	<b>9,5</b>
<b>Prod. végétales (millier d'ha)</b>						
prairies	6,1	5,8	10,1	8,6	30,6	<b>5,0</b>
céréales	2,1	1,5	2,6	2,2	8,4	<b>1,5</b>
légumes frais	0,6	1,0	0,3	0,2	2,1	<b>4,4</b>

Source : Agreste Draaf Bretagne - Recensement agricole 2010 - Agence Bio

s'installent moins souvent en production laitière (25 %, contre 44 %) et davantage en production légumière (14 %, contre 3 %). En 2010, en ne tenant compte que des installations aidées, 100 JA ont choisi la production biologique : 50 en production maraîchère, 20 en production laitière et 30 en diverses productions animales ou végétales. Les reprises de fermes bio ou en conversion au moment de l'installation ont presque doublé en un an.

Plus jeunes, les exploitants bio sont également plus formés. Parmi les moins de 40 ans, 30 % sont titulaires du brevet de technicien supérieur agricole (formation post baccalauréat dans l'enseignement technique agricole), contre 25 % en conventionnel. À l'inverse, 8 % ont le brevet d'enseignement professionnel agricole (formation post brevet des collèges dans l'enseignement technique agricole), contre 14 % en conventionnel. Les moins de 40 ans sont moins nombreux à avoir un baccalauréat agricole : 24 %, contre 33 % en conventionnel.

En 2010, 25 % des jeunes qui s'installent en bio sont des femmes, contre 28 % en conventionnel.

## Une exploitation bio sur quatre est spécialisée en lait

La spécialisation laitière est de loin l'Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles (OTEX) la plus répandue dans la région, que ce soit en bio ou en conventionnel : respectivement 26 % et 30 % des exploitations.

Le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture sont bien représentés : 14 %, contre 3 % en conventionnel. En polyculture-polyélevage, la proportion d'exploitations bio est plus grande qu'en conventionnel : 15 %, contre 10 %. En revanche, la part des structures en production de grandes cultures (y c. production de légumes de plein champ) est identique dans les deux modes de production : 16 %.

Les trois quarts des exploitations bio, comme les conventionnelles, sont moyennes ou grandes. 41 % sont de taille moyenne avec une Production Brute Standard (PBS) moyenne de 61 700 €. En

conventionnel, 56 % sont de grandes exploitations avec une PBS moyenne de 303 000 €.

## Plus de céréales pour l'autonomie alimentaire des cheptels

Les 47 000 ha cultivés en agriculture biologique se répartissent entre les prairies, largement dominantes (65 %), les céréales (21 %) et les légumes frais (5 %). Chez les conventionnels, la répartition est différente : autant de surfaces en céréales qu'en prairies (38 %). Un exploitant bio cultive 4 fois moins de surface en maïs fourrage (5 %) qu'un exploitant en conventionnel (19 %). Entre 2000 et 2010, les surfaces en céréales bio ont progressé pour tendre vers l'autonomie alimentaire de leur élevage. Les producteurs bio développent un assolement plus riche et varié, notamment en introduisant dans leurs prairies des légumineuses comme le trèfle, la luzerne, la féverole... Cette diversité d'espèces permet aux éleveurs d'obtenir une

alimentation de base plus riche limitant ainsi le recours aux aliments concentrés.

## Première région productrice de légumes bio

La Bretagne est la première région productrice de légumes bio : 23 % des surfaces nationales certifiées. Près d'un tiers des exploitations bio en Bretagne cultive 2 116 ha de légumes. Depuis 2000, ces surfaces ont augmenté de 60 %. Elles se situent autour des grandes agglomérations bretonnes et sur le littoral. Les légumiers bio sont très présents sur les marchés du frais et du maraîchage (91 %). Les conventionnels sont plus positionnés sur des légumes destinés à l'industrie, type petits pois, haricots verts. La superficie moyenne cultivée en légumes bio est inférieure à celle cultivée en conventionnel avec 4 fois plus de légumes différents. Les légumiers bio cultivent principalement des choux-fleurs, mais aussi des artichauts, des brocolis et des échalotes. Le travail

### La diversification et les circuits courts dans les exploitations bretonnes en 2010

	Bio (en nbre)	% bio/ Bretagne	Part (en %)	
			Bio	Conv.
<b>La diversification</b>				
avec activités de diversification	310	12,1	24,0	6,8
dont plus de 75 % du chiffre d'affaire total	38	3,9	2,9	2,8
<b>Principales activités :</b>				
transformation du lait	69	39,4	5,3	0,3
transformation autres produits agricoles	137	30,4	10,6	0,9
hébergement	53	8,0	4,1	2,0
<b>Les circuits courts</b>				
ayant développé un circuit court	647	19,4	50,0	8,1
dont plus de 75 % du chiffre d'affaire total	298	24,4	23,0	2,8
<b>Principaux circuits courts :</b>				
vente de paniers type AMAP	157	75,1	12,1	0,2
vente directe sur les marchés	305	32,8	23,6	1,9
vente directe à la ferme	416	18,5	32,2	5,5

Source : Agreste Draaf Bretagne - Recensement agricole 2010

Note de lecture : 310 exploitations bio en Bretagne se diversifient. Elles représentent 12,1 % de l'ensemble des exploitations diversifiées en Bretagne. La diversification est présente dans 24 % des exploitations bio, contre 6,8 % dans les exploitations conventionnelles.

## L'agriculture biologique

Ce n'est qu'à partir des années 90 qu'on peut commencer à parler d'agriculture biologique. Son développement se poursuit pendant une dizaine d'années. Il fait suite à la signature du Règlement européen de 1991. Le nombre d'exploitations se stabilise entre 2003 et 2008. En 2008, un an après le Grenelle de l'Environnement, une nouvelle phase de croissance apparaît qui se poursuit en 2012.

Fin 2011, la région Bretagne lance en partenariat avec l'État, les collectivités territoriales et les organismes soutenant le développement de l'agriculture le « pass bio ». Cet outil permet d'accompagner les agriculteurs désireux de préparer leur conversion.

Le plan Ambition Bio 2017 veut donner une nouvelle impulsion au développement et à la structuration de la filière en France en 5 ans. L'objectif est de doubler les surfaces et d'augmenter fortement la consommation de produits issus de l'agriculture biologique.

dans les exploitations bio mobilise 1 000 UTA, dont la moitié assurée par les chefs et co-exploitants. Les deux tiers des UTA familiales travaillent dans les exploitations produisant des légumes de plein champ. Le tiers restant se répartit entre serristes et maraîchers. Pour plus de la moitié de ces derniers, la main-d'œuvre est familiale. La part du travail des saisonniers et des salariés est plus importante en bio et qu'en conventionnel: 43 %, contre 32 %.

## Cheptel bio : essentiellement des bovins

En 2010, 1 220 exploitations bio exercent une activité d'élevage, pour moitié de l'élevage bovin. Le cheptel bio représente 11 % du cheptel national. Cependant, une exploitation bio compte 42 Unités de Gros Bétail (UGB), contre 60 en conventionnel. Le cheptel de vaches laitières bretonnes certifié bio occupe le 2<sup>e</sup> rang national : 21 % du lait bio en France est breton. Dans une ferme laitière bio, l'effectif moyen

est de 32 vaches laitières, contre 37 en conventionnel. Les industries laitières bretonnes fabriquent la moitié du beurre et du fromage frais bio français et aussi une forte proportion de crème, lait fermenté et desserts lactés.

Les ovins et caprins composent 4 % du cheptel bio, contre 1 % en conventionnel. Une exploitation bio compte en moyenne 35 chèvres (laitières ou nourrices), contre 40 en conventionnel.

En Bretagne, 250 exploitations certifiées bio élèvent des volailles soit de chair, soit pour la production d'œufs de consommation ou à couvrir. Une poule pondeuse certifiée bio sur trois en France est bretonne, ce qui place la région au 1<sup>er</sup> rang en termes d'effectifs.

En moyenne, une exploitation bio détient 4 000 poules pondeuses d'œufs destinés à la consommation, contre 9 800 en conventionnel. L'effectif de poules reproductrices est 7 fois moins important dans les exploitations bio (2 000, contre 14 000). La production de porcs bio est développée en Bretagne dans 120 exploitations. Ces élevages comptent six fois moins de truies que les conventionnels.

## Une exploitation bio sur deux vend en circuit court

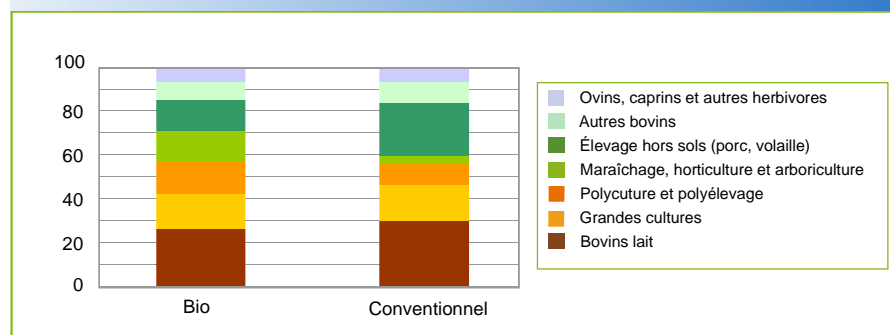
En 2010, 3 400 exploitations bretonnes pratiquent une activité de vente directe sur place, dont 650 certifiées bio. La vente directe se développe surtout dans les zones urbaines et sur le littoral. Une exploitation bio sur deux vend via un circuit court, contre une sur dix en conventionnel. En bio, les deux principaux modes de com-

mercialisation en circuits courts sont la vente à la ferme (32 %) et les marchés (24 %). Plus récente, la vente en panier de type AMAP se développe : 12 % des circuits courts. Comme en conventionnel, les légumes ainsi que les produits animaux (viande, charcuterie, lait...) sont les plus souvent vendus dans le cadre d'un circuit court. Le potentiel de production dépasse 10 000 € pour la moitié des exploitations bio ayant développé un circuit court (le tiers pour les conventionnelles). Pour 54 % des exploitations certifiées bio, le circuit court contribue à plus de la moitié du chiffre d'affaires, contre 41 % en conventionnel.

## Une exploitation bio sur quatre diversifie ses activités

La diversification recouvre une gamme assez large d'activités, soit directement liées à la production agricole, comme la transformation à la ferme, soit plus éloignées comme l'accueil touristique. Les activités de diversification sont surtout pratiquées sur le littoral, à proximité des grandes villes (Saint-Malo, Lannion, Quimper et Vannes). La Bretagne totalise 2 563 exploitations ayant développé une activité de diversification. Parmi celles-ci, 310 sont certifiées bio, soit 1 exploitation sur 4, contre 1 sur 14 en conventionnel. Les activités les plus proches de l'activité agricole principale de l'exploitation, telle que la transformation et les fabrications à la ferme : produits carnés et laitiers, jus de pommes...dominent. L'hébergement entre également dans les activités de diversification. ■

Orientations principales des exploitations bretonnes en 2010 (en %)



Source : Agreste Draaf Bretagne - Recensement agricole 2010

## Méthodologie et définitions

Les données de cette publication sont issues du recensement agricole 2010. Les données collectées par l'Agence bio auprès des organismes certificateurs ont été appariées au recensement agricole 2010. Pour autant, le nombre d'exploitations et la quantité de production certifiées sont légèrement plus élevées dans l'édition 2011 des «Chiffres-clés» de l'Agence bio.

Deux raisons principales peuvent expliquer ces différences :

- le recensement agricole se limite au champ des exploitants qui dépassent un seuil minimum de production et porte sur les surfaces agricoles productives. Les chiffres de l'Agence bio englobent l'ensemble des producteurs engagés et comprend l'ensemble des surfaces certifiées en agriculture biologique ;

- le recensement prend en compte les cultures certifiées de la campagne 2009-2010. L'Agence bio rapporte les cultures certifiées au cours de l'année civile 2010. Or, dans un contexte de forte expansion de l'agriculture biologique depuis 2008, une observation sur une période légèrement plus récente augmente mécaniquement le nombre d'exploitations et de productions certifiées.



Photo : Les Fermiers du coin - St Jacques-de-la-Lande (35)

**AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

**Diversification** : les activités de diversification regroupent les activités lucratives de l'exploitant autres que directement agricoles, comme la transformation de produits agricoles, l'aquaculture, le travail à façon ou l'agrotourisme.

**Exploitant** : en l'absence de précision, il correspond au plus jeune chef ou coexploitant de l'entité de production agricole concernée.

**OTEX** : Orientation Technico-économique des EXploitations. C'est une classification de l'exploitation selon la spécialisation. Celle-ci est déterminée en fonction de chaque surface ou cheptel au potentiel de production de l'exploitation.

**PBS** : Production Brute Standard. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005-2009. La PBS traduit un potentiel de production des exploitations permettant de les classer selon leur dimension économique. Ainsi, la PBS des petites exploitations est inférieure à 25 000 €, celle des moyennes exploitations est comprise entre 25 000 € et 100 000 € et celle des grandes exploitations est supérieure à 100 000 €.

**UTA** : Unité de Travail Annuel. Il s'agit de la mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et Cuma).

### Pour en savoir plus :

Résultats France et régions

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Rubrique «Agreste Primeur» n° 284 - juin 2012

Consultez le site de l'Agence bio pour des données actualisées:

<http://www.agencebio.org>